

C7 - Exemples d'expériences réussies de gestion communautaire dans le réseau CARITAS

9 février 2012



Sommaire

- 1) De quoi s'agit-il ?



Assemblée générale d'un comité de gestion eau et assainissement de Caritas TOGO dans la région des Savanes 

- 2) Premier exemple

- a) Objet de ce programme triennal (2009-2011) réalisé par l'ODAG (CARITAS diocésaine de GITEGA en cofinancement avec le SEDIF (Syndicat Intercommunal des Eaux d'Ile de France) et l'AESN (Agence de l'eau Seine Normandie)



Captage et aménagement d'une source. 
Photo Caritas Burundi

- b) Réalisations



Latrine familiale construite un peu à l'écart 



Source avant aménagement - Photos Caritas Burundi 

- 3) Second exemple

- a) Objet du programme (cofinancé par le Ministère des affaires étrangères)

- b) Réalisations



Séance de formation sur le terrain des villageois de Saesi-Tseada 



- 4) Troisième exemple

- a) Objet de ce programme

- b) Réalisations



Collecte des redevances. Photo Sogreah 

- 5) Où trouver davantage d'informations ?

1) De quoi s'agit-il ?

Comme indiqué dans les **deux précédentes fiches C5 et C6**, il existe diverses organisations ayant pour but de gérer des installations d'eau dans les pays en développement.

Il s'agit ici de **présenter trois exemples** de telles organisations mises en place dans le Réseau de Caritas Internationalis (162 pays) dont la mise en place s'est avérée être une réussite.



Assemblée générale d'un **comité de gestion** eau et assainissement de Caritas TOGO dans la région des Savanes ☐

2) Premier exemple

Accès à l'eau et structuration des **communautés** locales pour une gestion durable des infrastructures hydrauliques et sanitaires au BURUNDI (diocèse de GITEGA).

a) Objet de ce programme triennal (2009-2011) réalisé par l'ODAG (CARITAS diocésaine de GITEGA en cofinancement avec le SEDIF (Syndicat Intercommunal des Eaux d'Ile de France) et l'AESN (Agence de l'eau Seine Normandie)



Captage et aménagement d'une source. ☐

Photo Caritas Burundi

Améliorer considérablement la couverture des besoins en eau potable et en assainissement de la population des deux grandes communes de Buraza et Bukirasazi et le faire de façon durable, équitable et maîtrisée par les acteurs locaux en créant des structures de **gestion communautaire** participative.

- Captage et aménagement de **143 sources**,
- Réalisation de **4 adductions d'eau** gravitaires de plusieurs km
- Construction de **5 latrines scolaires**,
- Mise en place de **5 systèmes de collecte d'eau de pluie** dans des écoles
- Fabrication de **300 latrines familiales**
- Formation à l'**hygiène et à la santé**
- Mise en place de 143 comités de gestion pour les sources, 4 pour les adductions et de 5 « clubs mixtes d'hygiène » dans les écoles..
- Coût total : **355 000 €**. **Bénéficiaires : 47 000**

b) Réalisations

Collaboration avec l'Etat et ses services déconcentrés

L'ODAG travaille en étroite collaboration avec la Direction Générale de l'hydraulique et de l'énergie rurale (DGHER) avec la quelle elle a signé un protocole de collaboration et lui soumet notamment chaque année

pour approbation ses plans d'action. Elle lui transmet également ses rapports de réalisation et lui indique la nature et les lieux d'implantation de ses diverses réalisations.

Elle implique également d'autres structures telles que les administrations provinciales et communales, les RCE (Régies communales des eaux), les Centres de santé et les écoles.

Identification et formation des leaders des communautés et des RCE

L'ODAG a d'abord identifié, grâce à ses animateurs de terrain, 4 leaders bénévoles (perception uniquement d'indemnités de déplacement) dans chacune des deux communes afin de s'appuyer sur eux en tant que « personnes relais » pour sensibiliser, impliquer et former les populations bénéficiaires, puis les a formés sur la sensibilisation des communautés et les principaux aspects du programme pendant 2 jours.

Mise en place des Comités de gestion

L'ODAG a d'abord constitué **pour les ouvrages hydrauliques des comités de gestion provisoires** en choisissant 3 à 5 personnes, dont 3 hommes et 2 femmes, parmi les personnes ayant participé le plus activement aux premières séances de sensibilisation de l'ensemble de la population. Leur rôle consistait à poursuivre la mobilisation de la population pour la participation communautaire, à surveiller et à gérer les matériaux destinés à la construction des ouvrages.

Dès le premier semestre de démarrage du programme, 73 comités provisoires de gestion (un comité par borne fontaine) avaient été mis en place.

Lorsque les ouvrages ont été terminés, il a été proposé à la population de transformer ces comités, ou d'en modifier la composition, en comités **définitifs** alors chargés de la bonne utilisation des ouvrages, de leur entretien, de leur réparation et de la collecte des cotisations.

Parallèlement, compte tenu de son programme important de construction de **latrines** et de sensibilisation à l'hygiène et à la santé, l'ODAG a créé des « **clubs mixtes d'hygiène** » dans les écoles primaires composés d'une dizaine de personnes (élèves, enseignants et parents d'élèves).



Latrine familiale construite un peu à l'écart 



Source avant aménagement - Photos Caritas Burundi 

Appui au renforcement de deux Régies Communale des Eaux (RCE)

Une fois constitués, tous les Comités de gestion constitués **ont été réunis en assemblée générale** au niveau de chacune des deux communes **pour constituer une nouvelle RCE, les précédentes ne fonctionnant pas bien, et déposer ses statuts au Ministère de l'intérieur.**

Chaque Régie Communale de l'Eau a pour :

- organise un atelier préparatoire dans chaque commune avec les leaders, les élus et l'administration locale pour définir les rôles et les implications de chacun,
- élit un Bureau exécutif et des commissions de travail,
- assume, par délégation de la commune et en concertation avec des élus communaux, la gestion et le suivi des ouvrages,
- définit avec les autorités locales le rôle et les attributions de la RCE ainsi que les redevances.
- forme ses responsables à la gestion organisationnelle et financière, à l'élaboration de plans d'action et à la préparation des budgets qu'elle définit annuellement,

- se dote de bâtiments d'exploitation et de moyens logistiques équipés de matériel bureautique,
- organise la collecte des redevances et leur sécurisation sur des comptes appropriés,
- assure la maintenance et le renouvellement des installations et passe s'il y a lieu des contrats d'entretien avec des artisans locaux ou se dote d'un service technique.

Pour aider les RCE à jouer pleinement leur rôle, l'ODAG a :

- sensibilisé les élus sur leur rôle et leurs responsabilités,
- formé les RCE en gestion administrative. et financière ainsi que pour la collecte des redevances,
- appuyé les RCE pour l'élaboration de leur budget et de leur plan d'action,

Moyens mis en œuvre

La totalité du programme a pu être réalisée grâce à la mobilisation très importante de la population, à la création des comités de gestion, des Régies communales des eaux et des clubs mixtes d'hygiène, à une équipe projet de l'ODAG constituée de 13 personnes dont un chef de projet et son adjoint, 3 superviseurs, 3 animateurs, 1 chauffeur et 4 personnes d'entretien, à l'utilisation d'un 4x4, de 3 motos et d'un ordinateur et à la réalisation d'outils pédagogiques (5 kits d'animation).

Il est prévu de poursuivre ce programme de 2012 à 2014 dans deux nouvelles communes plus importantes des provinces de Mwaro et de Gitega au profit de 65 000 personnes.

3) Second exemple

CARITAS ETHIOPIE : Accompagnement de dynamiques communautaires d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement et de sensibilisation à l'hygiène

a) Objet du programme (cofinancé par le Ministère des affaires étrangères)

Aider la population rurale particulièrement pauvre de 15 districts (tabias) de la **région du Tigray** au nord de l'Ethiopie, à s'approprier et à gérer elle-même à partir de 2011 un **programme triennal** (Sept.2008-Août 2011) d'amélioration des conditions de vie et de la santé pour 26 000 bénéficiaires :

- création de **72 comités de gestion** « eau -Assainissement » avec enregistrement des statuts et formation dans ces Comités de 153 référents à la méthode **PHAST** de sensibilisation à l'hygiène
- réalisation de **40 forages et 24 puits** équipés de pompes- captage et aménagement de deux sources,
- construction de **2 citernes** de récupération d'eau de pluie,
- mise en place d'**une base de données** des points d'eau,
- construction de **600 latrines**,
- aménagement de 2 périmètres en **jardins maraîchers** pour accroître les revenus de 32 familles(4 puits et deux sources).
- Coût total : **572 000 €**

b) Réalisations

Création et reconnaissance officielle d'un comité de gestion « eau et assainissement » dans chaque point d'eau.

Les animateurs, techniciens et sociologues de Caritas Ethiopie ont d'abord organisé des réunions d'information et de formation pour sensibiliser la population à l'importance et au contenu des tâches qu'elle aurait la capacité de réaliser elle-même.

Ils ont ensuite réalisé des réunions communautaires afin d'expliquer l'intérêt de la mise en place de comités de gestion et leur mode d'élection démocratique. Pendant ces réunions, les villageois ont discuté la façon dont seraient composés les Comités (ici 3 hommes et 3 femmes) et dont seraient réalisées les

élections, les critères de choix des candidats, le rôle des membres des Comités... Après que chaque communauté soit parvenue à un accord sur ces différents points, des élections ont été organisées partout pour élire les membres des comités et des diverses commissions créées (4).

Mise en place des Comités de gestion

Une fois élus, tous les membres ont bénéficié d'une formation générale ou plus spécifique à la nature de leurs fonctions.

Une convention a été signée entre Caritas Ethiopie et chaque Comité pour officialiser les conditions préalablement définies de participation de la population à la réalisation et au suivi du programme (exemples : contribution en main d'œuvre bénévole, fourniture de matériaux locaux, participation financière...)

Elaboration d'un statut et d'un règlement intérieur

Afin de définir les règles de fonctionnement, d'utilisation et d'entretien des points d'eau officialisées ensuite dans un règlement intérieur du point d'eau, des réunions ont été organisées au sein de chaque comité mais aussi avec la population afin de lui permettre de contribuer au choix des questions qui devraient figurer dans les statuts.

Au cours des débats de nombreux points ont été soulevés. Exemples : heures d'ouverture et de fermeture, montant et type de cotisations (forfaitaire ? au volume ? au mois ?...), rémunération du préposé (oui ?, non ?, en nature ?, en espèces ? montant ?), sort des personnes qui ne paient pas les cotisations ...

Une fois adoptés, ces statuts ont été enregistrés auprès des autorités des woredas. La tendance actuelle consiste à réunir tous les usagers de points d'eau au sein d'associations officielles dont l'objet et le fonctionnement font l'objet de statuts rédigés par les [communautés](#) et Caritas Ethiopie en relation avec les autorités et enregistrés auprès des autorités du woreda.

Formation des membres des comités « eau et assainissement »

Organisée en 2 phases, pratique et théorique, celle-ci a surtout porté sur les devoirs et les responsabilités de chaque membre des comités, sur les modes de gestion des points d'eau (redevances, budgets, ouverture d'un compte bancaire, contrôle financier...), le mode de fonctionnement et de maintenance des pompes à eau, la constitution d'une base de données sur les principales caractéristiques et pannes éventuelles des installations, bases transmises périodiquement aux services de l'eau de la région et du woreda, et enfin et surtout, dans le cadre d'un programme spécifique, aux [problèmes d'hygiène](#) et de santé.



Séance de formation sur le terrain des villageois de Saesi-Tseada



Choix et mise en place d'un système de tarification de l'eau

Des réunions ont été préalablement organisées avec l'ensemble de la population pour lui expliquer les différents éléments du coût de l'eau et la nécessité de constituer des provisions financières pour l'entretien de chaque ouvrage. Chaque comité a été laissé ensuite libre de définir ses propres règles (cotisation mensuelle ou non, forfaitaire ou au volume, au litre ou au seau etc..). La majorité a choisi des cotisations au volume et le plus souvent par bassine ou jerrican (5 à 15 cents de Birr, soit 0,4 à 1,2 centime d'euro), plusieurs ayant préféré une cotisation forfaitaire mensuelle de 1 à 3 birr par foyer, soit 8 à 25 centimes d'euro.

4) Troisième exemple

Accès au TOGO à l'eau et à l'assainissement, responsabilisation, autonomisation et organisation des populations pour une gestion durable des installations et la sensibilisation à l'hygiène et à la santé.

Programme triennal (2009-2011) réalisé par la JARC (Jeunesse Agricole Rurale Catholique) en partenariat avec la CARITAS du TOGO et cofinancé par les Fondations « Grand Lyon-Veolia » et « SOGREA »

(Grenoble).

a) Objet de ce programme

- construction de 30 puits neufs à grand diamètre, approfondissement de 2 puits taris,.
- réalisation de 6 aménagements de surface pour puits existants ;
- réalisation de 15 forages
- aménagement de 15 latrines familiales
- création d'un comité de gestion dans chaque point d'eau,
- formation/sensibilisation des bénéficiaires des ouvrages pour une gestion durable des ressources.
- Coût : 490 000 €. Bénéficiaires : 14 000 personnes

b) Réalisations

Choix des groupements bénéficiaires

Celui-ci conditionnant la réussite et la pérennité du programme et précédant la mise en place d'une gestion participative des installations, il a constitué la première étape du programme.



Les conditions à satisfaire par les villages pour obtenir un nouveau point d'eau étaient les suivantes

- désignation d'un Comité Eau ;
- constitution d'une Caisse Eau à niveau constant de cent soixante mille FCFA (minimum 100 000 CFA pour un puits et 160 000 francs CFA pour un forage) ;
- ouverture d'un compte épargne où est déposé le montant de la Caisse Eau ;
- construction de l'aménagement de protection du point d'eau (clôture) ;
- constitution d'un stock de pièces détachées au niveau du village (pour le cas des forages) ;
- engagement du village à maintenir le point d'eau en bon état de fonctionnement et de propreté
- engagement du village à fournir la main d'oeuvre physique non qualifiée (fonçage, ramassage des agrégats etc.)
- engagement du village à héberger et à restaurer l'équipe technique fournie par la JARC pour conduire les travaux

Une enquête / étude du milieu était parallèlement systématiquement entreprise pour établir un diagnostic précis des besoins.

Les engagements pris par les villages étaient concrétisés par la signature d'un contrat entre la JARC et la communauté avant le lancement des travaux.

Constitution des comités de gestion des points d'eau

Le mode de mise en place (vote, désignation...) était laissé à la discrétion du village. L'animateur de la JARC jouait seulement un rôle de facilitateur à la mise en place du comité, en respectant les désirs des populations.

L'appui apporté par l'animateur consistait surtout :

- à présenter les enjeux de la structure c'est-à-dire sa justification, ses responsabilités et ses tâches
- à approfondir la stratégie de mise en place de la caisse eau ;
- à informer sur les activités et les responsabilités du comité eau et notamment :
 - la prise en charge de l'entretien et de la maintenance de l'ouvrage
 - l'organisation des travaux pendant le fonçage du puits jusqu'à la fin.

Les Comités de gestion ont été composés d'un(e) président(e), d'un(e) secrétaire, d'une trésorière, de deux femmes chargées de la propreté autour du point d'eau et deux hommes chargés de l'entretien et de la maintenance de l'ouvrage et de jouer également un rôle de conseillers pour le règlement éventuel des différends.

Les Comités de gestion ont par ailleurs créé quelques commissions spécifiques

Pendant la réalisation des travaux par 2 puisatiers, les Comités de gestion désignaient chaque jour 6 villageois pour participer bénévolement à la réalisation des travaux.



Collecte des redevances. Photo Sogreah

Formation des comités de gestion

Plusieurs formations, en général de 3 jours, destinés aux membres des nouveaux Comités de gestion à plusieurs et en présence de membres de comités déjà existants, ont été organisées à charge pour eux de les retransmettre ensuite dans leurs villages, auprès des utilisateurs des points d'eau.

Les thèmes de la formation étaient les suivants : Le rôle des membres des comités eau, les méthodes de gestion, la collecte des redevances, les mesures d'hygiène et les règlement d'usage au niveau des points d'eau, la connaissance des maladies liées à l'eau, les modes de transport, de stockage et de manipulation de l'eau à domicile.

Toutes ces formations ont été assurées par un assistant d'hygiène d'état du service régional d'hygiène et d'assainissement, du chargé de l'éducation pour la santé de la JARC et du chargé du suivi/évaluation du programme hydraulique.

Mise en place d'une base de données et de systèmes intégrés de gestion

Grâce à la mise à disposition gratuite d'experts par la SOGREAH, la JARC a été formée à la création d'une base de données destinée à la capitalisation des caractéristiques géographiques et physico-chimiques des ouvrages réalisés. Des sorties sur le terrain ont permis d'apprendre à se servir de récepteurs GPS en prenant les coordonnées de plusieurs ouvrages et en en profitant pour effectuer et noter les résultats des analyses de qualité d'eau.

Certains animateurs de la la JARC se sont familiarisés à cet effet aux logiciels Mapsource, Mapinfo et ont réalisé une géolocalisation de tous les ouvrages à laquelle a été jointe un inventaire de toutes leurs caractéristiques et un cahier destiné à noter tous les paramètres intéressants de suivi des ouvrages.

5) Où trouver davantage d'informations ?

- Caritas Togo/ JARC : « **Atelier de formation des membres des Comités de gestion Eau de la JARC à Dapaong** ».

Compte rendu de **14 pages** (mai 2011) **plein d'enseignements et d'exercices pratiques** relatif à cet atelier, détaillant en outre les **rôles et les responsabilités** d'un Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier et des Responsables de l'hygiène d'un Comité de gestion , atelier organisé dans le cadre du programme décrit plus haut (en 3ème exemple).

Document disponible sur demande à la Direction de l'action et du plaidoyer internationaux du Secours Catholique-Caritas France (106 rue du bac 75 007 Paris) .

- Emplacement : Accueil > fr > WikiWater > Les fiches > Organiser et gérer > La gestion Communautaire et participative >
- Adresse de cet article : <https://wikiwater.fr/c7-exemples-d-experiences-reussies>